

## CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Susete Ulliel

Le Président ouvre la séance à 19h35. Il salue la présence d'une journaliste de 24 heures et donne lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée, lequel est le suivant :

#### 1. **Appel**

Conseillers/ères convoqués	35
présents	27
excusés	4
absents non excusés	4

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25 juin 2019
3. Préavis municipal n°07/2019      Demande de crédit extrabudgétaire pour la transformation des locaux de l'Office de Poste en commerce de détail.
4. Communication de la Municipalité
5. Communication du Bureau
6. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

#### 2. **PV de la séance 25 juin 2019**

Le PV est mis en discussion. M. Christian Parmelin signale qu'à la page 4 sous le point 9. Un service de taxi-bus supplémentaire de nuit pour Bursins depuis **Gland** et non Rolle.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 25 juin 2019 est accepté avec 2 abstentions.

#### 3. **Préavis municipal n° 07/2019**

##### **Demande de crédit extrabudgétaire pour la transformation des locaux de l'Office de Poste en commerce de détail.**

Personne n'en demande la lecture, le président donne lecture des conclusions du préavis n°07/2019 qui en résumé demande d'accorder un crédit total de Fr 109'940.- pour l'aménagement des locaux de l'Office de Poste en commerce de détail et le remplacement de la chaudière.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances. M. Alfred Blaum lit le rapport qui en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur de la commission, et précise que ce n'est pas la municipalité qui a approché Volg mais la Poste. Puis il passe la parole est donnée à M. le Syndic.

M. le Syndic fait un historique concernant la Poste et la nouvelle société Volg avec une présentation PowerPoint. Il précise que la municipalité a négocié une indemnité de départ avec la Poste qui s'élève à CHF 140'000.-. La société Volg s'engage à payer le surplus si les travaux à charge de la commune venaient à dépasser CHF 82'000.-

Le Président ouvre la discussion.

M. Reymond Sauteur se demande pourquoi il n'y a pas de rapport de la commission des constructions, alors que dans le préavis c'est spécifié.

M. Le Président répond qu'il a reçu un mail de la commission des constructions, qui ne savait pas ce qu'ils avaient à faire là-dedans étant donné que le maître d'œuvre est Volg. Il passe la parole au président de la commission.

M. Cédric Chabloz répond dans le même sens que le mail qu'il avait envoyé au Président.

M. Nicolas Gunther, pose une question concernant le prix du loyer est basée sur la durée de la location.

M. Francis Mondoux, répond que le loyer est payé en partie par la Poste encore 4 ans. C'est pour cela que le loyer de Volg est plus bas.

Mme Anne Guisolan fait remarquer que le montant des travaux de CHF 82'000 n'est pas correct car il est hors taxe. Le montant dans le préavis n'est pas juste.

M. Cédric Chabloz pose diverses questions concernant les travaux que Volg va effectuer.

M. le Syndic et M. Francis Mondoux répondent à la convenance du conseiller.

Mme Anne Guisolan regrette la fermeture de la poste. Mais que l'arrivée de Volg est une concurrence déloyale pour la boulangerie. La solution imposée par la Poste n'est pas acceptable.

M. Le Syndic, répond que la Poste n'a pas imposé, mais proposé la société Volg, le choix est revenu à la municipalité. Avoir un commerce supplémentaire à Bursins est un plus pour notre commune.

Mme Marinella Page répond que la municipalité avait le choix de dire non et de mettre les pieds au mur. Le but étant de garder un dynamisme et une animation sur cette place.

Mme Michelle Gavin, il y a un compromis à trouver, une des solutions serait que cette nouvelle entité ne vende pas de produit qui puisse faire concurrence aux magasins existants.

Mme Silvia Hauri, trouve que c'est une super solution pour le village et que ça peut amener du monde dans le village.

M. Cédric Chabloz se demande si concernant l'électricité il n'y aurait pas une option avec le photovoltaïque.

M. le Syndic, répond qu'une étude est en cours avec la SEFA pour les bâtiments communaux.

M. Gérald Parmelin demande comment c'est possible que le magasin soit ouvert entre 80-90 heures par semaine sur 6 jours.

M. Le Syndic répond que le magasin sera ouvert le dimanche matin. Également l'agence postale.

Mme Anne Guisolan ; est-ce normal qu'on vote par rapport à un préavis ou il n'y a pas de rapport de la commission de la construction et qu'on a reçu il y a 2 jours seulement le rapport des finances, cela n'est pas normal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. Je vous rappelle que vous ne représentez pas seulement votre personne mais également les citoyens qui vous ont élu. Il relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. Le préavis n°07/2019 est accepté à la majorité avec 2 avis contraires et 6 abstentions.

#### **4. Communication de la municipalité**

M. Le Syndic, annonce les travaux du trottoir en Bourdouzan commenceront à la fin de ce mois. Monsieur Jean-Francois Martin, employé communal cesse son activité, pour raison personnelle, durant son temps d'essai. Nous avons engagé Monsieur Yvan Guimain paysagiste.

Madame Laurence Pinel, informe que 2 containers ont été placés à côté du bâtiment de la voirie, en réponse à Madame Guisolan qui, lors du dernier conseil, avait fait la demande, de containers pour poser les sacs poubelle en dehors du ramassage normal.

Madame Marinella Page, annonce qu'elle ira à Lausanne le 19 septembre avec 2 élèves de Bursins, pour la remise des drapeaux des Jeux Olympiques de la jeunesse 2020. En fin de journée, nous vous invitons à l'arrêt de bus pour un apéritif et la montée du drapeau des JOJ.

## 5. Communication du bureau

Monsieur le Président rappelle aux scrutateurs et scrutateurs suppléants de réserve le 20 octobre toute la journée pour les élections fédérales. Et de déjà réserver le 10 novembre pour le deuxième tour.

Il rappelle également l'article 43 du règlement du conseil, qui stipule que les commissions doivent rendre leur rapports 6 jours avant la date du conseil et si elles ne peuvent pas, elles avisent le président qui en avise le conseil.

Le prochain conseil est le 10 décembre.

## 6. Divers et propositions individuelles

Monsieur le Président annonce que le règlement de police accepté lors du dernier conseil est à disposition chez la greffe.

Monsieur Christian Parmelin, demande s'il y a de nouveau des problèmes concernant ces eaux brunes ?

Monsieur Mondoux répond que le Sidere à un petit problème récurrent avec le mélange des eaux de source et du Lac

M. Nicolas Gunther, pouvez-vous donner un statut concernant l'Auberge du Soleil.

M. Le Syndic répond que tout est en place avec le nouveau tenancier, on est sur la bonne voie, mais pas encore signé, ce devrait être finalisé au mois de décembre.

Monsieur Rossel, se demande comment une Banque peut se retirer au moment de la signature d'un contrat.

Monsieur Philippe Cattin habitant du chemin des Marais, demande que les trottoirs soient mieux déneigés.

Monsieur Le Syndic, répond qu'il en prend note.

Monsieur Christian Parmelin remercie la municipalité qui a mis un service de bus avec la municipalité de Luins pour aller à un concert à l'Abbaye de Bonmont et salue ce type de prestations.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le président lève la séance à 20h30.

Bursins, le 10 septembre 2019

Le Président

La Secrétaire



